



*Enseigner, c'est s'engager.*

## Le Syndicat National des Ecoles

**souhaite la bienvenue  
aux nouveaux stagiaires.**

### Jour de pré-rentrée

Le jour de pré-rentrée, **mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021**, se tient un Conseil des maîtres pour harmoniser le fonctionnement de l'école :

- *Circulaire de rentrée et compte-rendu de l'IEN*
- *Présentation de l'équipe*
- *Horaires de l'école*
- *Services de surveillance*
- *Planning d'occupation des salles*
- *Concertations*
- *Réunions avec les familles*
- *Elèves à besoins éducatifs particuliers...*



**Dès réception de votre procès-verbal d'installation, retournez-le signé à l'IEN de circonscription qui transmettra au DASEN.**

### Jour de rentrée

**Accueil des élèves :** 10 min avant les cours.

**Présence / absence des élèves :** le registre d'appel doit être renseigné 2 fois par jour et signé du directeur ou de la directrice à la fin de chaque mois.

**Administratif :** fiches de renseignements, assurances scolaires, notes d'information, décisions de justice (parents séparés) ...

### Documents importants

**A afficher :** selon certaines circonscriptions, un complément d'affichage pourra être demandé.

- Listes des élèves : alphabétique et chronologique
- Emploi du temps : des élèves, de l'enseignant et services de récréation
- Sécurité : plan d'évacuation incendie, plans particuliers de mise en sécurité (PPMS attentat-intrusion et risques majeurs)
- Protection de l'enfance : Allo enfance en danger (n° vert : 119)

### A avoir à disposition :

- Programmes 2020 et repères annuels
- Projet d'école
- Programmations de cycle et de classe et progressions
- Règlement intérieur de l'école
- Cahier journal (vivement recommandé : il établit le plan de travail des élèves dans la journée)
- Fiches de préparation
- Dossiers scolaires des élèves
- Projets d'Accueil Individualisés (PAI)
- Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE)
- Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
- Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) : reconnaissance par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Etc...

## Obligations de services (ODS)

24 h* d'enseignement hebdomadaires				
108 h annualisées	36 h*	48 h*	18 h*	6 h
	APC devant élèves	Concertations en équipes Conseils des maîtres et de cycles	Animations pédagogiques et formations	Conseils d'école (3 x 2 h)
+ 6 h * de journée de solidarité (lundi de Pentecôte)				

\*50% pour les professeurs des écoles stagiaires (circulaire °2014-080 du 17/06/2014)

Il est possible de déduire 9 h (3 h par trimestre) dédiées aux Réunions d'Informations Syndicales (RIS) des concertations, conseils de cycles et de maîtres ou des animations pédagogiques et formations (au choix).

### Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Accord parental écrit indispensable ; selon les écoles : aides aux élèves en difficulté, au travail personnel et/ou activités en lien avec le projet d'école.

### Conseils des maîtres et de cycles :

**Le Conseil des maîtres**, composé de tous les enseignants de l'école, régit l'organisation de l'école. Ceux de GS et de CP participent aux liaisons GS/CP.

**Le Conseil de cycle** réunit les enseignants d'un cycle. Ceux de cycle 3 peuvent participer au conseil école-collège et à la liaison CM2/6<sup>ème</sup>.

### Animations pédagogiques et formations :

Les enseignants exerçant à temps partiel participent à hauteur de leur quotité de service (circulaire n°2016-115 du 19/08/2016)

### Conseil d'école :

Il est composé des **enseignants de l'école** (intervenant dans l'école le jour du conseil) dont le **directeur** qui en est le président, **autant de parents d'élèves que de classes**, le **DDEN** (délégué départemental de l'éducation national), **deux membres du conseil municipal** et **un enseignant du RASED**. L'IEN assiste de droit aux réunions. D'autres personnes peuvent y être conviées pour consultation.

### Rencontres avec les parents :

Elles font partie des ODS et sont incluses dans les 108h. Il est fortement recommandé d'**organiser une réunion collective de rentrée** pour expliquer le fonctionnement de la classe, si possible avec votre binôme, et, de **rencontrer les parents individuellement** au moins deux fois par an et/ou selon besoin, à votre demande ou à leur initiative (RDV) : **consulter le règlement intérieur de l'école**.

## Informations pratiques

### Equipe de circonscription :

- **Inspecteur ou Inspectrice de l'Education Nationale (IEN)** qui en est le pilote ; tout courrier administratif doit passer par la voie hiérarchique.
- **Conseillers Pédagogiques de Circonscription (CPC)** : généraliste, EPS, Arts visuels, Education musicale
- **Secrétaire administratif ou administrative**

### Modalités d'affectation en école (circulaire °2014-080 du 17/06/2014) :

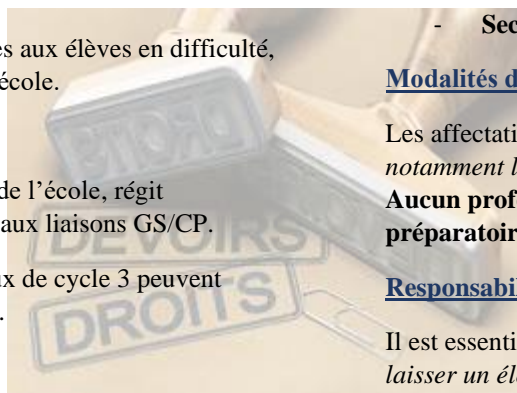
Les affectations dans les **écoles ou postes les plus difficiles** devront être évitées *notamment les écoles REP+, les postes spécialisés ou les classes les plus difficiles*. **Aucun professeur des écoles stagiaire ne pourra se voir attribuer un cours préparatoire (CP), sauf cas particulier...**

### Responsabilités de l'enseignant par rapport aux élèves :

Il est essentiel de **ne pas mettre les élèves en danger** (par exemple : ne jamais laisser un élève seul sans surveillance).

De même, l'enseignant doit se préserver de toutes situations délicates : il est **recommandé de ne jamais rester seul ou seule avec un élève**.

**En maternelle**, les élèves doivent être confiés à une personne autorisée (fiche de renseignement). **En élémentaire**, cette règle est valable **jusqu'aux 6 ans révolus de l'enfant** ; de plus, les élèves sont accompagnés jusqu'à l'enceinte de l'école (portes ou grilles selon l'école). Il est également important d'être informé(e) ou informée ou de **se renseigner sur les modalités de prise en charge des élèves aux heures de sortie** : transport scolaire, cantine, garderie, accompagnement éducatif...



## Salaire

Echelons	Indices*	Salaire brut*
3 <sup>ème</sup>	448	2099,32€
2 <sup>ème</sup> (titulaires)	441	2066,52€
1 <sup>er</sup> (stagiaires)	390	1827,54€

\*Points d'indice : sa valeur est de 4,686€ brut au 01/01/2021

## Indemnités et primes

### Versées intégralement :

- **Prime d'attractivité :**  
Echelon 2 : 1400€ brut / an  
Echelon 3 : 1250€ brut / an  
Echelon 4 : 900€ brut / an
- **Prime d'équipement informatique :** 176€ brut / an
- **Supplément Familial de Traitement :**  
1 enfant : 2,29€ brut / mois (soit 1,98€ net / mois)  
2 enfants : 10,67€ brut / mois + 3% du traitement brut  
3 enfants : 15,24€ brut / mois + 8% du traitement brut  
Par enfant supplémentaire : 4,57€ + 6% du traitement brut

### Versées au prorata du temps de présence devant les élèves (50%) soit :

- **Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves (ISAE) :**  
50€ brut / mois
- **Indemnité Sujétion REP :** 72,25€ brut / mois
- **Indemnité Sujétion REP+ :** 193,58€ brut / mois

### Soumise à conditions :

**Indemnité de stage :** 100€ brut / mois si la commune d'habitation n'est pas limitrophe au lieu d'affectation (INSPE) ou au lieu de stage (école).



## Prestations sociales

*Famille, enfance et études, loisirs et vacances, SRIAS, restauration, handicap, logement, santé et bien-être, retraites, autres...*

Consultez le site du Ministère :

<https://www.education.gouv.fr/l-action-sociale-en-faveur-des-personnels-du-ministere-charge-de-l-education-nationale-307760>

Téléchargez la plaquette Action Sociale en faveur des personnels de l'enseignement public de l'Académie de Lille, région Hauts de France :

<https://eduline.ac-lille.fr/nuxeo/site/pshare/a192c28df0e0bf1fe1a6df5c777e3736>



## Nous contacter

Vous avez des questions ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

**Situation personnelle et familiale, Traitement et indemnités, Congés et autorisations d'absence, Carrière, Mobilité, Aides et soutien financier...**

*Envoyez-nous la fiche de suivi de la page suivante ou contactez-nous par mail.*

## Nous suivre

[www.sne59-62.com](http://www.sne59-62.com)

[www.sne-csen.net](http://www.sne-csen.net)



Groupe : SNE 59-62

Page : SNE Syndicat National des Ecoles



Fiche de suivi :

Mon année de formation avec le



SYNDICAT NATIONAL DES ECOLES  
Confédération Syndicale de l'Education Nationale  
SNE-CSEN



ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.

Tel : 06 17 35 09 22

Fiche à adresser à :

- SNE 59 : [sne59@sne-csen.net](mailto:sne59@sne-csen.net)
- SNE 62 : [sne62@sne-csen.net](mailto:sne62@sne-csen.net)

NOM : .....

PRENOM : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : .....

INSPE : .....

Ecole d'affectation (nom et adresse complète) : .....

Poste occupé : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone portable : .....

Téléphone fixe : .....

Mail personnel : ..... @ .....

Je souhaite recevoir toutes les informations du SNE spécifiques à mon année de formation

Observations personnelles :

## Le SNE est un syndicat :

- indépendant
- apolitique
- proche du terrain.

Le SNE ne bénéficie, à la différence des autres organisations syndicales, d'aucune subvention étatique : seule votre cotisation nous donne les moyens indispensables à la défense de vos intérêts personnels.

Les délégués du SNE sont à votre écoute et à vos côtés. Ils vous informent et vous aident tout au long de votre carrière.

**ADHEREZ, UN GESTE SIMPLE**

**ADHESION SPECIALE DES PROFESSEURS STAGIAIRES à 60€/an,**

**PROTECTION JURIDIQUE  INCLUDE.**

**RDV sur <https://www.sne-csen.net/adherer>**

Coordonnées du ou des délégués de votre INSPE :			
ESPE	DELEGUES	Mails	Téls.
ARRAS	Lionel Saussé	<a href="mailto:lsausse.sne62@orange.fr">lsausse.sne62@orange.fr</a>	06 08 55 78 08
DOUAI	Geoffrey Capliez	<a href="mailto:geo.cap6@wanadoo.fr">geo.cap6@wanadoo.fr</a>	06 16 52 82 11
GRAVELINES	Cathy Ninet Delphine Marcant	<a href="mailto:c.brame@free.fr">c.brame@free.fr</a> <a href="mailto:jdmarcant@orange.fr">jdmarcant@orange.fr</a>	06 95 39 96 65 06 09 01 81 21
OUTREAU	Olivier Bultel François Rimbart	<a href="mailto:o.bultel62@laposte.net">o.bultel62@laposte.net</a> <a href="mailto:francoisrimbert@orange.fr">francoisrimbert@orange.fr</a>	06 88 48 85 23 06 65 70 41 41
VALENCIENNES	Vincent Delecroix	<a href="mailto:vincentdelecroix@numericable.fr">vincentdelecroix@numericable.fr</a>	06 87 37 09 55
VILLENEUVE D'ASCQ	Emmanuel Caron Philippe Leroy	<a href="mailto:emmanuel.caron@numericable.fr">emmanuel.caron@numericable.fr</a> <a href="mailto:fil59112@hotmail.fr">fil59112@hotmail.fr</a>	06 17 35 09 22 06 83 35 20 20

